



PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE GENERALE
SOUS DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

**VISITE MEDICALE PREALABLE
A LA RESTITUTION DU PERMIS DE CONDUIRE**

En application de l'article R.221-13 du code de la route, toute mesure portant restriction du droit de conduire prononcée au titre des articles L.234-1, L. 234-8, L. 235-1 et L235-3 du code de la route ou d'une mesure d'une durée supérieure à un mois prononcée pour l'une des infractions prévues au code précité donne lieu pour le conducteur, à des analyses ou à des examens médicaux cliniques et biologiques, notamment salivaires et capillaires, par la Commission Médicale Départementale, chargée de déterminer son aptitude physique à la conduite des véhicules.

Je vous précise que les frais de cet examen, non remboursables par la Sécurité Sociale, seront à votre charge.

La restitution de votre permis est subordonnée à cet avis d'aptitude.

Le certificat médical qui vous sera délivré devra être présenté à mes services lors de la restitution du permis de conduire, à l'issue de la mesure de restriction du droit de conduire.

CONDUCTEURS DOMICILIES HORS PARIS

Il vous appartient d'adresser, le plus tôt possible, la demande ci-dessous au service médical des conducteurs de véhicules automobiles de la :

PRÉFECTURE ou la Sous-Préfecture du DEPARTEMENT dont dépend VOTRE DOMICILE.

Monsieur le Préfet,

OBJET : Demande d'examen médical en vue de la restitution d'un permis de conduire.

Je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser une convocation en vue de subir l'examen médical préalable à la restitution de mon permis de conduire dont la validité à été suspendue par arrêté de M. le Préfet de Police en date du :

NOM :

Prénom :

né(e) le :

demeurant :

Jean-Baptiste le Dall

Avocat à la Cour

25 rue Saint Ferdinand 75017 Paris

tel 01 58 05 20 40 fax 01 58 05 20 41

Palais C1422

Date :

Signature

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr